# REUNION DU COMITE DE SUIVI DE LA LICENCE DU 22 JUIN 2005

En début de séance, le calendrier des prochaines réunions 2005-2006 du comité de suivi de la licence est distribué. François Petit informe le comité que la première séance prévue en octobre sera destinée à la conclusion de la journée du 6 avril 2005 consacrée à l'accueil, l'information et l'orientation en premier cycle universitaire. Cette réflexion devrait déboucher sur des observations ou une recommandation du comité. Il précise que ce thème est d'actualité après l'annonce par le premier ministre de la création d'un service public de l'orientation.

Il aborde ensuite le thème principal de la réunion, à savoir <u>la présentation des résultats de l'enquête sur la mise en œuvre du LMD dans les formations de lettres et langues, d'une part, de sciences et technologie, d'autre part.</u>

Il rappelle brièvement le champ de l'enquête et remercie le petit groupe (CPU, réseau des V.-P. CEVU, CDUS, AMUE, DES) qui a activement travaillé sur le dépouillement du questionnaire, notamment Nicole Nicolas pour le codage et les statistiques et Domitien Debouzie pour l'analyse multivariée, sans oublier tous ceux qui ont servi de relais indispensables pour expliquer et sensibiliser les établissements sur l'enjeu de ce travail qui sera largement diffusé.

Il souhaite un temps de discussion collective afin que des remarques d'ordre qualitatif puissent accompagner les résultats chiffrés.

## Synthèse des commentaires :

En introduction, on note que le taux de retour des questionnaires est très satisfaisant puisque 74% des universités ayant des formations « sciences et technologies » et 71% des universités ayant des formations « lettres et langues » ont répondu, sans doute grâce à l'incitation très forte de la CDUS, du réseau des vice-présidents CEVU et de la CPU. 25 universités sur 59 ont été concernées par les deux questionnaires.

On notera au passage que le dépouillement des résultats a montré que la façon de remplir les questionnaires est sans doute révélatrice du mode de gouvernance et de fonctionnement des établissements.

Des questions subsistent sur la taille des universités et leur implantation géographique, sur le niveau de traitement du questionnaire au sein des établissements et sur la publicité faite à l'enquête en interne. Certains participants insistent sur l'intérêt qu'il y aurait eu à confronter les bilans internes par l'intermédiaire des CEVU avec les résultats de l'enquête.

N.B. Les remarques générales qui peuvent concerner les deux champs de formation enquêtés sont inscrites dans les commentaires concernant les formations « lettres et langues ».

I) On passe alors à l'examen des résultats du questionnaire relatif aux formations « lettres et langues ».

Avec 32 questionnaires reçus sur 45 attendus.

- Question n° 1 sur la mise en place du LMD dans le cursus licence n'appelle aucun commentaire.
- Question n° 2 sur les dispositifs d'information et d'accueil montrent que les universités mettent en place beaucoup de dispositifs à l'instar des filières scientifiques ce qui parait assez étonnant compte tenu de la diversité de culture entre les communautés universitaires littéraires et scientifiques.
- **Question n° 3** concerne l'accompagnement pédagogique. Il apparaît qu'avant le LMD, bon nombre d'établissements avaient déjà mis en œuvre des dispositifs innovants.

Le LMD n'a fait, semble-t-il, que favoriser le développement de ces pratiques et susciter une prise de conscience. On assiste à une fédération des initiatives et à une réflexion plus grande sur l'orientation. En revanche le LMD a été un levier indispensable. Ainsi, les modules « Projet personnel et professionnel (PPP) », dont la création date de plus de 20 ans, se généraliseraient avec le LMD.

Concernant le « directeur des études » et les enseignants référents, les réponses mettent clairement en évidence l'ambiguïté, voire la mauvaise compréhension, de ces fonctions qui mériteraient d'être précisées. S'agissant du ratio nombre d'étudiants/directeur d'études, on s'interroge sur l'intérêt de produire des statistiques, compte tenu du fait de l'imprécision de la notion de directeurs des études qui recouvrent des situations complètement différentes, selon les universités. D'ailleurs sur le ratio, il est précisé qu'il n'y a eu que 11 réponses exploitables. On peut s'interroger sur le rôle d'un directeur des études qui a plus de 500 étudiants? Les interrogations portent également sur le rôle et la mission d'un directeur des études.

Il s'avère toutefois que les universités ont désormais un enseignant responsable, qu'elles qualifient parfois de directeur des études ou d'enseignant référent. Il est rappelé qu'une disposition de l'arrêté d'avril 2002 sur le grade de licence cite nommément le terme de « directeur des études ».

Si la fonction de directeur des études est bien définie dans les IUT où il joue un rôle de régulation, elle demeure plus imprécise dans les universités et elle dépend bien souvent des UFR où l'aide à l'étudiant est souvent reçue de manière négative.

Il ressort du débat le besoin de s'entendre sur le « label » de directeurs des études.

Sur les équipes de formation, les réponses montrent que la notion reste floue. On note qu'il y a une concentration des équipes de formation au niveau de la mention et une grande hétérogénéité des équipes de formation souvent confondues avec les équipes pédagogiques. Il est bon de rappeler que les équipes pédagogiques sont composées d'enseignants alors que les équipes de formation doivent représenter l'ensemble de la communauté universitaire. De même, la fréquence des réunions reste très variée.

Le bilan pédagogique n'est présenté que dans 11 universités.

Il apparaît également que le travail sur les parcours et la réussite est paradoxalement moins valorisé dans le LMD qu'auparavant. A cet égard, le comité regrette que les universités, dans leur projet d'établissement et leur contrat quadriennal de développement, n'affichent que rarement une véritable déclaration de politique pédagogique, à l'image de leur déclaration de politique scientifique. Par ailleurs, les expertises des maquettes pédagogiques sont marquées par un fort « tropisme recherche », au détriment des pratiques pédagogiques et de l'aide à la réussite.

Le comité souhaite que les établissements qui vont basculer une « deuxième fois dans le LMD » (vague A en novembre 2006) fixent des orientations pour faire évoluer tant la relation étudiant-enseignant que les pratiques pédagogiques. Après la mise en œuvre de l'architecture de l'offre de formation, c'est une 2<sup>ème</sup> étape désormais indispensable à la réussite du LMD.

Du débat sur l'accompagnement pédagogique de l'étudiant, il ressort que malgré les enjeux (le taux de réussite des étudiants est un indicateur de la LOLF) la réflexion est souvent insuffisante tant au niveau des universités que du ministère. Le comité souhaite que l'AMUE organise un cycle d'échanges sur les « bonnes pratiques » susceptibles de favoriser la réussite de l'étudiant et qu'elle fasse mieux connaître les documents qu'elle a déjà publier sur ce thème.

Question n° 4 sur l'organisation pédagogique fait apparaître des interrogations multiples :

Là encore, on constate une difficulté pour de nombreux établissements à cerner des principes d'organisation du LMD. Qu'est-ce qu'un tronc commun? Les réponses sont difficilement exploitables mais il apparaît clairement des différences importantes selon la typologie de l'université.

Il faut noter le faible taux de crédits affectés à l'enseignement des langues pour non spécialistes et le faible intérêt accordé de manière générale de cet enseignement dans chacune des disciplines littéraires.

Concernant l'informatique d'usage un effort est constaté avec un enseignement obligatoire dans 63% des universités avec souvent une attribution de crédits. Globalement, le nombre d'heures dispensé paraît suffisant.

Des enseignements nouveaux ont été créés dans 26 universités. Toutefois les notions « d'enseignement nouveau » et « d'innovation pédagogique » mériteraient d'être précisées car ressenties différemment selon les universités. Par exemple, le contrôle continu est présenté par certaines universités comme une innovation pédagogique ... Le comité souhaite que l'AMUE recense les pratiques innovantes pédagogiques.

La question posée sur le nombre moyen d'unités d'enseignements prévues par semestre a entraîné également certaines interrogations. On observe de grands écarts entre les universités, ce qui va rendre difficile l'accueil des étudiants en cas de changement d'université....

Seules, 15 universités affectent des crédits ECTS aux éléments constitutifs d'UE. Il faut rapprocher ce résultat du nombre d'UE prévu dans le parcours licence. Car si le nombre d'UE est important, il n'y a pas de raison de multiplier les éléments constitutifs d'UE. Cela dépend de la cohérence du projet pédagogique de chaque domaine. Il faut être très attentif à la trop grande fragmentation des études qui, d'une part, risque de faire disparaître l'unité de la formation et qui, d'autre part, peut nuire à la semestrialisation du fait d'une multiplication des examens. Il est rappelé que la durée moyenne des enseignements est de 12 à 14 semaines par semestre.

- Question n° 5 est relative à l'évaluation des formations.

D'après les réponses, il paraîtrait qu'elle soit relancée par la mise en œuvre du LMD. Pour apprécier l'ampleur et la nature de cette relance, il serait nécessaire d'obtenir plus d'informations qualitatives sur les pratiques de chaque université. Si la mise en œuvre de questionnaires standardisés semble se généraliser, il n'est pas certains que leurs résultats servent toujours d'outil de dialogue avec les étudiants, avec une volonté de faire évoluer positivement les méthodes pédagogiques.

- Question n° 6 concernait les modalités de contrôle des connaissances.

On constate globalement une modification des modalités de contrôle des connaissances avec une augmentation du contrôle continu. Cependant, il faudrait que les universités montrent une plus grande imagination sur la nature du contrôle continu, car on ne constate pas de réduction du nombre total des examens subis par les étudiants (au contraire?).

S'agissant de la charte des examens, il conviendrait de mutualiser les réponses et s'interroger sur son contenu et le processus de son élaboration. Quel usage en fait-on et comment la réactualise-t-on?

A propos des deux sessions d'examen, la rédaction de l'arrêté d'avril 2002 suscite différentes interprétations : Les deux mois entre les deux sessions doivent-ils être obligatoires ? Des

universités ont supprimé la session de septembre pour rapprocher ces deux sessions mais mettent en place des dispositifs de soutien aux étudiants. Ces dispositifs sont-ils également obligatoires lorsque la 2<sup>ème</sup> session a lieu en septembre ?

Question n°7 est relative à des points complémentaires.

Le comité constate que l'on est encore loin d'une véritable formation des enseignants dans le cadre du LMD. Il apparaît que la réforme a entraîné de nombreuses discussions sur la définition des UFR.

Question n°8 concerne les commentaires libres

# II) Résultats du questionnaire relatif aux formations « sciences et technologies »

- Question n°1 : pas de commentaires nouveaux
- **Question n°2**: Il s'agit d'un enjeu pour les universités compte tenu de la désaffection des étudiants pour les filières scientifiques. Sur les dispositifs d'accueil, la situation est à peu près similaire à celle du domaine « lettres et langues ; cependant, les entretiens sont plus pratiqués.

#### - Question n°3:

Les modules PPP sont également très organisés, dans 25 universités sur 39. Le bilan pédagogique est un peu plus pratiqué que dans les formations « lettres et langues ».

#### - Question n°4:

Concernant l'organisation pédagogique, on note une différence très nette entre les deux champs de formation sur le tronc commun. L'importance du tronc commun dans le domaine sciences et technologie apparaît très nettement mais certaines universités semblent revenir en arrière après avoir expérimenté cette pratique, peut être parce que les étudiants sont inscrits dans RAVEL en choisissant parmi des mentions. Les universités qui ont joué le jeu du tronc commun et inscrivent les étudiants dans des « portails » seraient ainsi pénalisées car leur offre de formation peut apparaître à l'étudiant à la fois moins précise et plus limitée que les universités ayant réduit leur tronc commun et multiplié les mentions.

S'agissant des modules, un modèle semble s'organiser. C'est sans doute l'effet CDUS qui joue.

Pour les stages hors cursus, il est signalé que la possibilité pour l'étudiant de faire un stage facultatif doit être mentionnée dans le règlement des études.

Pour la validation des initiatives étudiantes, il ne s'agit pas de valoriser que celles prises dans le cadre de l'université. Ce thème devrait faire l'objet d'un échange sur les pratiques des établissements, pour aller vers une définition acceptée par tous. En la matière, des dispositifs aux objectifs pédagogiques bien définis peuvent contribuer à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

- Question n°5 : Aucune remarque particulière.

## - Question n°6:

A propos de la compensation, il y a des modes innovants et diversifiés (compensation semestrielle, annuelle, entre les UE, à un moment donnée du cursus pour cause de mobilité). Il est néanmoins important et essentiel de travailler sur cette notion pour recenser tous les dispositifs en vigueur et veiller à ne pas déroger à la réglementation.

- Question n°7 : Aucune remarque particulière.
- Question n°8 : Aucune remarque particulière.

#### III) Présentation d'une analyse statistique multivariée.

Domitien Debouzie présente brièvement une analyse statistique multivariée des résultats du questionnaire (cf. document joint).

De manière générale, les résultats du questionnaire sur les universités « lettres et langues » sont assez similaires à ceux des universités de « sciences et technologies ».

Quelques points positifs méritent d'être relevés :

- l'augmentation du contrôle continu dans le contrôle des connaissances,
- l'augmentation du nombre d'heures de TP dans les universités scientifiques, ce qui devrait contribuer à rendre l'enseignement des sciences plus attractif et relancer l'intérêt des jeunes pour les sciences.

## **CONCLUSION**

Concernant la publicité à donner aux résultats de l'enquête, l'ensemble des données examinées par le comité de suivi ainsi que l'analyse multivariée seront annexés à ce compte rendu qui, comme les précédents, sera diffusé sur le site du ministère.

En outre, une synthèse d'une dizaine de pages, maximum, sera rédigée pour la prochaine réunion.

Enfin, un cycle d'échange sur certains thèmes du questionnaire susceptibles d'intéresser l'ensemble de la communauté universitaire sera organisé par l'AMUE.

#### Documents annexés :

- Réponses aux questionnaires
- Analyse statistique multivariée